



COMMUNIQUE DE PRESSE | LE 25 MAI 2024

## **LE PARC NATUREL DU JORAT A ÉTÉ OFFICIELLEMENT INAUGURÉ EN PRÉSENCE DE MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL A. RÖSTI, DE MONSIEUR LE CONSEILLER D'ÉTAT V. VENIZELOS ET DE MONSIEUR LE SYNDIC G. JUNOD**

**Le Parc naturel du Jorat a été officiellement inauguré ce samedi 25 mai à l'Abbaye de Montheron en présence des représentantes et des représentants de la Ville de Lausanne et des communes du Jorat, des associations d'usagères et d'usagers et des partenaires de l'association Jorat parc naturel. Afin de célébrer la création du premier parc naturel périurbain de Suisse romande, M. le Conseiller fédéral A. Rösti a fait le déplacement.**

Situé au cœur de la plus grande forêt du Plateau suisse, le Parc naturel périurbain du Jorat se trouve sur le territoire et les propriétés forestières de la Ville de Lausanne. Reconnu d'importance nationale par la Confédération en 2021, le Parc naturel du Jorat a finalisé l'ensemble de ses démarches administratives et légales en 2023, confirmant ainsi la création du premier parc de cette catégorie de Suisse romande. Afin de l'inaugurer, l'association Jorat parc naturel a choisi de réunir les représentantes et les représentants des communes du Jorat, des associations d'usagères et d'usagers ainsi que ses partenaires autour d'un repas mettant en valeur les produits du terroir joratois. L'occasion de remercier l'ensemble des partenaires et de célébrer ensemble les patrimoines du Jorat.

Les autorités fédérales, cantonales et communales se réjouissent des impacts écologiques, sociaux et économiques positifs du Parc naturel du Jorat. La création de ce dernier répond à des objectifs des politiques nationales et cantonales relatives à la forêt et aux parcs naturels d'importance nationale. Le Parc naturel du Jorat est un jalon important du déploiement de la politique forestière cantonale, qui vise notamment à promouvoir une forêt riche en biodiversité et à développer l'accueil du public en forêt. Au niveau de la Commune de Lausanne, la création du Parc naturel du Jorat s'inscrit dans ses politiques publiques de durabilité, et notamment son Plan climat.

Véritable condensé de durabilité, le Parc naturel du Jorat adopte une approche inclusive qui prend en compte l'ensemble des thématiques liées à la forêt. Le Parc naturel favorise la biodiversité, contribue à la libre évolution de la forêt et à son suivi scientifique. Il propose de nombreux itinéraires pour les différents usagers et usagères de la forêt, des sentiers thématiques ainsi que des activités de sensibilisation à l'environnement. Au-delà de ses limites, le Parc naturel du Jorat s'engage à favoriser l'activité économique régionale par la valorisation des produits locaux et la gestion durable des ressources, notamment de la filière bois locale.



**Renseignements complémentaires :**

M. Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat, Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, Canton de Vaud, 021 316 86 23

M. Grégoire Junod, syndic de Lausanne, Direction culture et développement urbain, 021 315 22 01

Mme Natacha Litzistorf, Conseillère municipale, Ville de Lausanne, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture, présidente de Jorat parc naturel, 079 647 99 85

Mme Sophie Chanel, directrice de Jorat parc naturel, 078 878 80 24